

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Amboise-Richel, 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 28.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Mai 1881.

Chronique générale.

En conseil des ministres, le ministre des affaires étrangères a communiqué à ses collègues trois protestations reçues au quai d'Orsay :

La première est de la Porte. Sans être violente dans les termes, elle n'en est pas moins énergique au fond. La Porte déclare qu'elle ne reconnaîtra jamais le traité signé au Bardo, et persiste à réclamer ses droits suzerains sur la Tunisie.

La seconde est de l'Angleterre. Quoiqu'elle soit évasive, il n'en ressort pas moins que le cabinet de Saint-James fait des réserves très-grandes au point de vue de toutes les stipulations contenues dans le traité, déclarant du reste qu'elle attend d'être en possession du texte de ce traité pour revenir plus amplement sur un sujet aussi grave que délicat.

L'Italie, sans faire à proprement parler une protestation, fait ses réserves contre les stipulations du traité qui pourraient porter préjudice, tant au point de vue moral que matériel, aux intérêts politiques et commerciaux de l'Italie dans la Régence.

Après avoir donné communication de ces trois protestations à ses collègues, M. Barthélemy Saint-Hilaire leur a dit qu'il attendait d'être en possession du texte du traité pour adresser à nos agents à l'étranger une circulaire qui aurait pour effet de faire tomber toutes les présomptions fâcheuses des puissances.

L'Allemagne, la Russie et l'Autriche n'ont fait aucune observation.

Singulière confiance qu'inspire la République! Après avoir entendu l'analyse du traité présentée par M. Ferry, la méfiance

est venue chez la plupart des représentants républicains.

Avant la séance, dans les couloirs, on commentait les dépêches venues d'Italie, d'Angleterre et même d'Allemagne, et voici la phrase que l'on entendait presque identique dans chaque groupe: « Cependant il est inadmissible de penser que le gouvernement s'est engagé dans cette aventure et a rédigé cet ukase, qui touche à tant de points internationaux, sans avoir sondé auparavant les intentions des gouvernements étrangers. »

À quoi l'on répondait invariablement: « Dame! ce n'est pas ce qui ressort des appréciations de l'opinion étrangère. »

La situation, quant à nous, nous paraît trop grave pour que nous soyons tentés d'insister sur les points noirs que nous signaient les dépêches. Nous ne voulons pas être des prophètes de mauvais augure et souhaitons vivement que l'opinion parlementaire se trompe quand elle affirme que nous ne sommes qu'au début des complications extérieures.

LE LENDEMAIN DU TRAITÉ DE TUNIS.

Le cabinet italien a donné sa démission après la déclaration suivante, lue samedi à la Chambre des députés par M. Cairoli, président du conseil :

« Les événements de Tunis ont appelé plusieurs fois l'attention de la Chambre et ont fourni au gouvernement l'occasion de faire des déclarations qu'il vient confirmer. »

Subordonnant à des intérêts supérieurs même sa propre défense, le ministère ne pourrait accepter aujourd'hui aucune interpellation et devrait prier les interpellateurs d'ajourner leurs questions.

Mais ces interpellations elles-mêmes révèlent une situation parlementaire dont le ministère doit tenir compte, en présence des grands intérêts politiques et des réformes intérieures que réclament l'autorité dans le gouvernement et la concorde dans la majorité. (Très-bien!)

Pour maintenir la majorité, qui s'est formée le 30 avril, le conseil a décidé de remettre les démissions des ministres au Roi. Ils espèrent que leurs successeurs continueront leur œuvre et qu'ils accompliront les réformes commencées. (Très-bien!)

Le Roi, nous dit la dépêche qui nous fournit ces informations, se réserve de délibérer sur la démission des ministres; le cabinet reste provisoirement chargé des affaires; la Chambre sera convoquée à domicile.

La presse allemande est d'avis que l'Angleterre, aussi bien que l'Italie, se verra forcée d'accepter le fait accompli.

Le cabinet anglais préparerait, dit-on, une note protestant contre le traité conclu entre la France et le Bey de Tunis, traité qui continue à être de la part de la presse britannique et italienne l'objet de commentaires malveillants.

Un télégramme de Constantinople annonce que M. Tissot, ambassadeur de France à Constantinople, a remis samedi à la Porte une nouvelle notification, confirmant entièrement la protestation qu'il lui avait transmise au nom de la France, le 7 mai.

Cette nouvelle notification porte que la France considérerait comme une déclaration de guerre même l'envoi d'un seul vaisseau.

Le traité de garantie sera-t-il un gage de paix? Nous le souhaitons.

La dépêche suivante de Londres donne l'analyse d'un article inspiré par la Déclaration ministérielle relative aux affaires de Tunis, et qui contient des observations peu sympathiques pour la France :

« Le Times, discutant la déclaration lue hier aux Chambres françaises, dit que c'est en vain qu'on prétendrait que les agissements de la France en Tunisie ne diminueraient pas dans une certaine mesure les sympathies et l'amitié que lui portait l'Angleterre. »

Ce n'est pas une jalousie commerciale

ou politique qui produit cet effet, mais plutôt un sentiment d'inquiétude lorsque l'Angleterre voit une nation qui semblait être entrée dans une voie meilleure s'en écarter pour des intérêts commerciaux imaginaires, et suivre une politique qui n'est pas conforme aux bonnes traditions du droit des gens. »

On mande de Londres que lord Granville invite les puissances à faire des représentations amicales à la France, sur l'occupation de Tunis. Il déclare qu'il n'interviendra que si les autres cabinets consentent à exprimer une opinion unanime à ce sujet.

Un troisième cuirassé anglais quittera Malte pour aller s'embarquer en vue de Tunis.

Le rapport sur la proposition Barodet relative à la révision de la Constitution conclut à la prise en considération.

Le Français assure que le gouvernement connaissait dès jeudi l'arrivée du général Bréard au Bardo, et il demande pourquoi cette nouvelle n'a pas été communiquée aux Chambres.

La Patrie annonce que des comités se forment, dans le Gard et dans l'Isère, pour obtenir le rétablissement des processions religieuses.

LE GÉNÉRAL BOURBAKI.

A propos de la souscription ouverte par le Figaro en l'honneur du général Bourbaki, Ignotus rappelle le glorieux souvenir d'Inkermann :

A Inkermann, le 5 novembre 1855, Bourbaki accomplissait un de ces grands actes militaires que la patrie n'oubliera pas — comme les gouvernements! Je l'ai entendu raconter par un des spectateurs fort rares qui sont revenus de ces scènes for-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Quand nous eûmes franchi le seuil du pavillon, il jeta son fusil dans un coin, prit un siège et d'un signe m'invita à m'asseoir en face de lui. Son chien nous regardait alternativement, comme s'il cherchait à comprendre une scène toute nouvelle pour lui. Mon père resta quelques instants silencieux, passant sa main sur son front moite de sueur; enfin il prit la parole, son accent était d'une tristesse navrante.

Jean, me dit-il, regardez ce lit; c'est là qu'est morte la sainte femme qui vous a donné le jour. Sa vie a été consacrée à toutes les vertus et longtemps a appelé sur ce foyer les bénédictions du ciel. Je lui dois un bonheur sans mélange dont je ne puis rappeler le souvenir sans une reconnaissance attendrie. Dans l'humble condition que Dieu lui avait faite, elle a trouvé moyen de répandre le bien autour d'elle, et son nom n'est encore aujourd'hui prononcé qu'avec respect dans le pays. Comme son existence entière, sa mort fut un exemple qu'elle légua à ceux qui veulent chercher des modèles de

dévouement et d'oubli de soi-même. Ce fut auprès de la couche d'un pauvre vieillard atteint d'une maladie contagieuse qu'elle contracta le mal qui devait l'emporter. Au milieu des souffrances de l'agonie, elle trouvait la force de me consoler et de relever mon courage en face de cette cruelle séparation.

Jean te restera, me dit-elle, il sera le compagnon de ta solitude, tu vivras pour lui comme il vivra pour toi.

Vous me restiez, Jean, et c'était sur vous que je fondais toutes les espérances qui me rattachaient à la vie, et quand mes regards se reportèrent du cercueil où votre mère dormait du dernier sommeil, sur le fils qu'elle confiait à ma tendresse, je sentis mon courage renaître; mais la chère femme ne prévoyait pas, je ne prévoyais pas moi-même que ce fils répandrait l'amertume sur mes vieux jours et ferait honte à mes cheveux blancs.

J'étais ému, mais en même temps je protestais intérieurement contre l'exagération de ces reproches, car je n'avais commis aucun de ces actes que flétrit la conscience publique; j'oubliais que son indignation ne provenait pas seulement des faits, mais aussi plus encore des dispositions qu'ils révélaient en moi, de la duplicité persistante avec laquelle je les avais accomplis.

Mon père resta quelques instants silencieux, puis reprit :

— Votre mère en mourant vous laissait un double héritage : le souvenir d'une vie sans tache était le plus précieux, mais vous n'êtes pas capable d'en sentir la valeur. L'autre était un petit patrimoine dont la garde était confiée à mes soins jusqu'au moment où la loi vous permettrait de me le réclamer. Ce moment est venu et je viens vous rendre compte du dépôt que je conservais en attendant votre majorité.

Je voulais repousser cette restitution, n'ayant jamais eu la pensée de revendiquer ce droit auquel il prétendait donner satisfaction, comme s'il se fût agi d'un créancier étranger.

D'un geste impérieux il m'imposa silence et alla chercher dans un tiroir des papiers qu'il me remit.

— Regardez-les, me dit-il, et assurez-vous qu'il n'y a rien, que tout est en règle et que votre mince fortune s'est même augmentée entre mes mains. Elle est à vous et il ne m'appartient pas de vous en déterminer l'usage. A quoi bon d'ailleurs vous donner des conseils? Vous m'avez fait comprendre qu'ils seraient superflus. Je ne vous demande pas de promesses, vous avez violé trop souvent celles que vous m'aviez faites, et vos nombreux mensonges m'ont prouvé que votre parole n'avait pas de valeur.

J'avais conscience que ce rude langage était mérité; je restais immobile, sans répondre, les regards fixés à terre; j'attendais la conclusion de

ce discours, le plus long que mon père, si laconique d'ordinaire, eût encore prononcé.

Jean, reprit-il d'une voix que l'émotion faisait trembler, mon vœu le plus ardent était de faire de vous un honnête homme, votre bonheur ne venait qu'après, ou plutôt se liait à la première condition, de manière à n'en pouvoir être séparé. Vous avez trompé mon espérance; car déjà des fautes multipliées ont entaché votre vie. Si celles qui sont le résultat d'un entraînement passager peuvent se réparer et se pardonner, quand on s'est engagé de sang-froid et avec persévérance dans une mauvaise voie, on ne s'arrête plus. Aux souillures que je déplore, s'ajoutent, je le crains, d'autres souillures plus graves, et mon cœur saigne à cette pensée, mais au moins mon honneur à moi n'en sera pas atteint. Je souffre assez pour pouvoir me dire votre victime, je ne veux pas être votre complice, et je le serais si je vous laisse continuer sous mes yeux le crime d'ingratitude que vous commettez en perdant ce malheureux Henri auquel vous avez appris à oublier les traditions d'honneur léguées par sa famille. Déjà, je le sais, des bruits fâcheux circulent sur son compte, parce qu'il a eu le tort d'abdiquer entre vos mains, de ne prendre pour guide que votre volubilité. Grâce à vous, les hautes qualités qu'il montrait autrefois ont été presque étouffées, vous avez pris plaisir à développer en lui des penchants qu'on ne lui supposait pas et

midables. C'était à la petite pointe du jour. Le camp anglais, placé sur le plateau de Chersonèse, avait été surpris par les Russes. Le colonel des riflemen avait perdu onze cents hommes sur quinze cents. Bourbaki commande une attaque à la baïonnette contre le flanc des Russes victorieux. Il apparaît aux soldats, sublime et naturel tout à la fois. On comprend que la tourmente convient surtout au vol de cette âme militaire — comme l'ouragan rend plus facile le vol de certains grands oiseaux de mer ! Bourbaki avait donné au général Bosquet le temps d'arriver et d'écrire cette page immortelle : Inkermann !...

Bourbaki avait sauvé l'armée anglaise — et l'Angleterre, elle, ne l'a pas oublié !...

Les turcs se montrèrent certainement moins oublieux, et ils continueront à chanter ce joyeux couplet :

Dans les maquis,
Dans les bois, dans la plaine,
Rien ne le gêne ;
S'il est requis,
Pour lui, tout est conquis.
Ce chic exquis,
Par les turcs acquis,
Ils le doivent à qui ?
A Bourbaki !
Honneur à Bourbaki !

Deux dates.

1884.

Les processions ont été interdites à La Rochelle, en vertu de l'arrêté suivant, en date du 22 avril 1884 :

Le Maire de La Rochelle, chevalier de la Légion d'Honneur, Vu la loi du 18 germinal an X, art. 45 ; Vu la loi du 18 juillet 1837, art. 9 et 10 ; Arrête :

Aucune cérémonie religieuse n'aura plus lieu, dans la commune de La Rochelle, hors des édifices consacrés aux cultes. Le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, E. DOR.
Vu et approuvé le 23 avril 1884.
Le Préfet, LAGARDE.

Nous avons tenu à mettre en regard de l'arrêté pris par M. Dor en 1884, la délibération de 1793.

Au moment où le tribunal révolutionnaire fonctionnait en France, la liberté religieuse s'affirmait encore. Aujourd'hui la liberté religieuse est étouffée par la domesticité de M. Gambetta.

Ce qu'on pouvait faire en 1793, on ne peut plus le faire en 1884.

En 1793, le maire s'appelait le citoyen Dély : il jeta à la face des bourreaux de la nation cette courageuse protestation en faveur de la liberté.

En 1884, le maire s'appelle M. Dor : il foule aux pieds la liberté pour garder les faveurs des puissants du jour.

1793, c'est l'année sanglante. Mais 1884, c'est l'année honteuse.

qui en font votre esclave. Le mal serait bientôt irréparable, j'aime à croire qu'il ne l'est pas encore et que, soustrait à votre présence, Henri redeviendrait ce qu'il était naguère : un cœur franc et honnête dont son père aura droit d'être fier. Jean, il faut vous éloigner.

La voix de mon père tomba à ces derniers mots et il parut épuisé par l'effort qu'il avait fait.

Je ne pouvais me défendre moi-même d'une douloureuse émotion ; je sentais, malgré ses efforts pour rester calme, qu'il était en proie à un profond désespoir.

Je suis convaincu que si j'avais supplié, si je m'étais lié par un nouvel engagement, sa résolution aurait fléchi et qu'il aurait ouvert les bras à mon repentir. Mais le plan qu'il avait adopté était d'accord avec mes secrets desirs. J'aspirais au moment où je me séparerais d'un père que je trouvais imbu d'idées surannées et qui n'avaient pas cours parmi les générations nouvelles ; sa prétendue sagesse avait à mes yeux un caractère de sénilité ridicule.

Pourquoi ne l'avouerai-je pas aussi, puisque c'est une confession sincère que je fais ici en ce moment ? J'avais honte de lui, mon orgueil rougissait des habits grossiers et de l'ignorance de l'humble garde-chasse d'Alboval. J'éprouvais une secrète satisfaction à la pensée que je n'aurais plus à avouer cette humiliante parenté.

UNE RAZZIA.

La semaine dernière, le journal le Temps racontait gaiement la description d'une razzia dont nous extrayons quelques passages :

« Les muletiers s'arrêtent ici, et avec leurs faucilles arabes faites comme un Z aux angles obtus, ils se mettent à couper l'orge et les fèves. Sept cents hommes composent une respectable troupe de moissonneurs ; mais, quand ils ont terminé leur journée, les champs qu'ils ont ravagés tiennent bien peu de place dans la vallée. Trois semaines de plus et l'orge serait mûre, on pourrait l'incendier ; on l'a essayé vainement aujourd'hui, elle ne veut pas brûler : on se contente de piétiner celle qu'on ne peut couper.

« Les soldats du génie, qui sont venus avec des mulets chargés d'outils, abattent avec la scie et la hache les oliviers et les figuiers qui sont les seuls arbres fruitiers du pays. Les gourbis qui se trouvaient dans la vallée ont été incendiés hier. Nous poussons plus loin.

« Quand nous avons passé l'Oued-Djennane, la razzia commence. Le cheikh des Nehed-Ahmed-ben-Salah, qui conduit une partie des goums, s'élança ventre à terre dans la direction d'un buisson en criant : Arouahou ! Arouahou ! Tous les goumiers se précipitent à sa suite. On aperçoit une vache échappée aux Kroumirs quand ils ont emmené leurs troupeaux. On la cerne et on la crible de coups de fusils ; chacun tient à lui envoyer sa balle pour avoir le droit d'en réclamer un morceau.

« Nous grimpons l'autre pente, et en arrivant au sommet nous entrons dans une région où les razzieurs de la veille n'ont pas pénétré. De nouveau, nous entendons le guttural : Arouahou ! Arouahou ! Venez ! venez ! On a découvert des gourbis. Les cavaliers des goums se jettent en bas de leurs montures qu'ils abandonnent tout bonnement dans les broussailles ; les fantassins ont pris l'avance ; les hussards essaient de suivre, mais leurs armes et leurs grosses boîtes les embarrassent.

« Les Arabes, les jambes nues, peu gênés par leur costume, qui se réduit à une simple chemise pour quelques-uns, sautent à travers les buissons avec des cris furieux. A ce brusque assaut, des volées de poules s'échappent effarées des environs des gourbis. Alors, c'est une chasse d'un comique irrésistible. Sitôt qu'une malheureuse bête est posée dans quelque touffe d'herbe, vingt mains, plus serrées que les mailles d'un filet, s'abattent sur elle ; souvent, quand les mains se relèvent, il y en a plusieurs qui la tiennent ; les cris redoublent, il s'échange quelques coups de pieds. Les chasseurs qui tiennent le moins solidement le gibier roulent par terre en serrant quelques plumes dans leurs doigts crispés ; le plus fort fait disparaître dans son burnous l'objet du litige et se précipite vers une autre proie. Un bœuf plaintif trahit une petite chèvre, qu'un hussard pend à l'arçon de sa selle.

Il devinait en partie mes impressions ; ma présence lui faisait mal, je le compris et, après quelques instants pendant lesquels nous n'échangeâmes pas une parole, je quittai le pavillon.

Resté seul, mon père tomba dans un profond abattement.

C'était un amer sacrifice qu'il s'était imposé, et il fallait que le sentiment du devoir parlât bien haut chez lui pour qu'il bannît le fils qu'il avait tant aimé et qu'il aimait encore malgré ses écarts.

Les jours suivants, il redoubla d'activité dans ses courses à travers la forêt ; cette maison où il avait été si heureux et où il allait mener une vie solitaire en tête-à-tête avec ses regrets, il la fuyait, comme s'il avait pu fuir en même temps les souvenirs qui le tourmentaient.

Il cherchait à tuer ses pensées par la fatigue du corps, s'enfonçant dans les fourrés, gravissant les montées d'une marche fiévreuse, et le soir rentrait exténué pour chercher le sommeil qu'il ne trouvait pas.

Rien de ce qu'il aimait n'avait plus de charme pour lui.

Il espérait peut-être un élan de son cœur qui m'aurait jeté à ses pieds humilié et repentant ; sans doute il se serait laissé fléchir et aurait fait l'essai d'un nouveau pardon ; mais j'avais pris mon parti, je m'étais familiarisé avec l'idée de jouir de cette liberté qu'il m'avait offerte et que j'aurais de

» Toutes les poules attachées à la selle, où chaque secousse du trot les fait crier, les jarres et les plats à couscous brisés, les chiens logés dans les capuchons des burnous, et le feu mis aux toits de chaume, nous nous remettons en route. Une quinzaine de fois la même scène se renouvelle, la paille et le bois des gourbis, séchés par deux journées de beau temps, flambaient d'une façon effrayante ; les arbres les plus voisins s'allumaient comme des pièces d'artifice, et, de la racine au sommet, flambaient avec eux. Nous laissons un rideau de feu derrière nous, et les ravins se remplissaient de fumée.

Si c'est comme cela qu'on apporte la civilisation chez les Kroumirs, on comprend qu'il ne tiennent pas à la recevoir de nos mains, et qu'ils ne conservent pas un excellent souvenir de notre passage chez eux.

Nous nous indignions, en 1870, quand on nous répondait : la guerre est la guerre. Nous devrions nous rappeler l'axiome chrétien :

« Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 mai.

Le mouvement de hausse s'accroît, sans qu'il y ait néanmoins d'exagération sur nos rentes. Le 5 0/0 est à 120.30. On cote 87.50 sur l'amortissable et 90.90 sur l'italien.

La Société des Magasins généraux de France et d'Algérie, définitivement constituée depuis le 10 de ce mois, n'a plus qu'à développer et à perfectionner des moyens d'action préexistants. C'est ce qu'elle fait avec beaucoup d'activité. Elle s'occupe, en même temps, d'obtenir l'admission à la cote officielle de ses actions qui, lorsqu'elles se négocieront au parquet, donneront lieu à un mouvement d'affaires beaucoup plus animé. Le cours de 700 fr. sera, alors, très-facilement atteint et dépassé.

La Banque de France fait 5,500 et 5,510. La Banque de Paris va de 1,283.35 à 1,280. Le Crédit lyonnais est à 900, cours rond, mais il est difficilement tenu.

La Banque nationale clôture à 700 au comptant, 720 à terme. De nombreuses demandes se produisent sur cette valeur. On fait bien d'acheter aux cours actuels. La hausse s'accroît certainement ; vu le dividende de 1880, il y a encore de la marge. Les bons de l'Assurance financière sont à 265 ; le Crédit foncier maritime à 610 ; le gros Camionnage de Paris à 525, les obligations à 485.

Les capitaux de placement se portent sur les obligations de la Société des chemins de fer de Madrid à Cacerès et au Portugal. Ce titre a la garantie de la Compagnie Royale des chemins de fer portugais.

Chronique militaire.

Voici quelques-unes des instructions qui viennent d'être données par le ministre de la guerre à tous les commandants de corps d'armée au sujet des examens du volontariat :

Tous les candidats devront être convoqués pour le 9 août, à 8 heures du matin.

Ne seront admis à l'examen écrit que les jeunes gens reçus par les conseils de révision, lesquels siégeront du 4^{er} juillet au 27 août.

La demande doit être rédigée sur timbre

moi-même revendiquée un peu plus tôt, un peu plus tard.

Après une longue excursion dans la partie la plus accidentée du domaine, il s'était arrêté, exténué de fatigue, en un endroit qu'il affectionnait autrefois.

Autour de lui se déroulait un panorama superbe, le regard planait sur un horizon de champs de blé jaunissant au soleil, de coteaux aux pampres naissantes, d'arbres frissonnant au souffle de la brise.

L'ombre et la lumière se jouaient dans les eaux de la rivière et du petit étang, les murailles du château se détachaient sur un fond de verdure.

Mais ses yeux ne voyaient rien ; son fusil étendu sur l'herbe, son chien couché à ses côtés et semblant s'associer à sa douleur, il restait là, inerte, plongé dans d'amères réflexions ; il en fut tiré par la voix du baron.

— Eh bien ! mon brave Renaud, il faut faire du chemin pour te trouver ; je suis à ta recherche depuis plus d'une heure. J'ai besoin de toi, il me faut une belle bourriche de gibier ; je compte sur toi pour m'aider à me la procurer.

Mon père se leva et tous les deux se mirent à battre la partie la plus giboyeuse de la propriété ; lièvres, grives et perdrix ne tardèrent pas à se lever sous leurs pieds ; mais mon père, dont le coup d'œil était habituellement si sûr, était ce jour-là d'une inconcevable maladresse ; il manqua

de 60 centimes et accompagné de l'autorisation du père ou du tuteur, d'un certificat d'identité délivré par le commissaire de police et de l'acte de naissance.

Le texte de la dictée sera lu préalablement à haute voix, puis dicté et lu de nouveau. Il sera accordé cinq minutes pour la correction. Les copies une fois ramassées, le problème sera donné.

Les candidats auront une heure et demie pour cette partie de l'épreuve. Dans la correction de celle-ci entrent deux éléments d'appréciation : le raisonnement et l'application des règles.

Pour compléter ces renseignements, ajoutons que les erreurs matérielles, dans les opérations, doivent être comptées d'une manière moins sévère que les fautes de raisonnement.

Le 8 septembre au plus tard, les présidents de commissions envoient au ministre, par lettre chargée, un état exclusif numérique, indiquant le classement par le nombre de points obtenus.

D'après ces résultats, le ministre, après avoir examiné l'ensemble de l'opération dans toute la France, déterminera le minimum de points indispensable pour l'admission à l'examen oral. Ce chiffre sera publié au Journal officiel, et les préfets feront parvenir des lettres individuelles de convocation.

Les examens sont publics. La durée de l'interrogation est d'une demi-heure : quinze minutes pour les matières de l'enseignement primaire, quinze autres minutes pour les connaissances professionnelles.

C'est à partir d'aujourd'hui, 16 mai, que doivent avoir lieu, dans les environs de Tours, les manœuvres avec cadres, sous la direction du général de Galliffet.

Hier dimanche, un grand nombre d'officiers généraux et de colonels sont arrivés à Tours pour prendre part à ces manœuvres qui dureront six jours.

Un curieux spectacle pour les amateurs de petite guerre aura lieu au mois de septembre. Le ministre de la guerre a décidé que l'attaque d'un des nouveaux forts construits autour de Paris serait opérée dans toutes les règles. On parle d'une division du 5^e corps pour l'opération.

Chronique Locale et de l'Ouest.

D'après l'un, faut-il juger l'autre ?

La *Chaîne d'Union*, journal de la maçonnerie universelle (année 1884, p. 409), nous donne le compte rendu de la cérémonie d'initiation de M. Anatole de la Forge. Nous en extrayons avec intérêt le passage suivant :

« Le F. Dide, pasteur évangélique, qui assistait à l'initiation de son ami Anatole de la Forge, a tenu ses FF. de la *Fidélité* sous le charme de son éloquente et sympathique parole.

bien souvent son coup, et le baron le raillaient effrontément.

Ils parvinrent cependant à réunir un nombre fort respectable de belles pièces, mais ce fut le dernier qui en eut presque tout l'honneur.

— Nous pouvons nous en tenir là, dit-il, Henri aura de quoi faire une magnifique bourriche qu'il emportera à Paris.

— M. Henri va donc à Paris ?

— Tu ne le savais donc pas ? Il part depuis sa compagnie de ton fils.

Mon père laissa échapper son fusil et poussa une exclamation douloureuse ; il comprenait qu'il avait été joué par moi, et ce nouveau trait de ma duplicité porta au comble son indignation.

— Qu'es-tu donc ? lui dit M. d'Alboval.

— Malheureux que je suis, j'avais cru bien faire, et, en voulant éviter un mal, j'en ai provoqué un plus grand, je ne prévoyais pas le tour que jouerait mon misérable fils.

En effet, dès que mon départ avait été résolu, j'avais employé toute mon éloquence à persuader à Henri qu'il devait s'arracher à la vie somnolente dans laquelle il végétait et m'accompagner à Paris. Il ne pouvait plus se passer de moi ; mes conseils étaient pour lui des oracles ; je n'eus pas de peine à le décider, et lui-même obtint facilement l'adhésion du baron.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Le F. Dide est un croyant (sic ; on va voir comment) ; il a développé cette large tolérance du protestantisme, qui se confond avec la tolérance (?) maçonnique, et s'est élevé au-dessus de toutes les croyances (pas mal pour un croyant), au-dessus de toutes les traditions (même évangéliques apparemment), pour faire sentir à ses FF. tout ce que le culte pur (?) de la Fraternité peut pour le progrès universel ; puis, avec des accents inspirés dans la voix, etc., etc. »

Si le F. Dide émerge au budget comme pasteur évangélique, c'est donc que dans sa chaire il parle encore à ses ouailles de l'Évangile, en respectant sur ce sujet quelques-unes au moins des primitives et classiques traditions d'Augsbourg ou de Genève. Ce qui ne l'empêche pas, en loge, de s'élever au-dessus de toutes les croyances et de toutes les traditions—c'est le programme nihiliste tout simplement—pour s'en tenir à ce culte pur de la Fraternité universelle, dont nous avons dernièrement, et en termes « inspirés », un si tendre échantillon à l'Hospice de Saumur.

Que pense de cela M. Davaine ? Les lauriers de son honorable collègue l'empêcheraient-ils par hasard de dormir ? Co-pontife de M. Combar dans le culte pur de la Fraternité universelle sus-mentionnée, est-il à cheval, lui aussi, comme le F. Dide, sur une balançoire : pasteur « évangélique » à la Recette, et développant ailleurs cette large tolérance (?) qui se confond avec la tolérance maçonnique, dans les bureaux, par exemple, des Hospices de Saumur ?

Et M. le pasteur lançant, après réflexion, un dernier coup de boîte à de pauvres filles infirmes et indigentes, chassées en deux heures de leur propre maison, met le pouce dans son gilet pour citer *Tartuffe* ! Quelle inconséquence !

Nous lisons dans le *Journal des Travaux publics* :

« Nous avons reçu communication d'une pétition fort importante, qui vient d'être adressée par de nombreux négociants de Bordeaux au président de la chambre de commerce, et sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs.

Il s'agit d'une réduction des tarifs pour le transport des céréales et des vins en bouteilles, par le chemin de fer d'Orléans.

Avec un empressément dont il y a lieu de louer hautement, la Compagnie d'Orléans a consenti aux réductions désirées par le commerce ; mais le gouvernement ne prend aucune décision et reste muet au sujet de l'homologation qu'on attend de lui.

C'est pour obtenir du ministère cette homologation depuis trop longtemps attendue, que d'honorables négociants de Bordeaux sollicitent l'intervention énergique de la chambre de commerce, intervention qui ne leur sera point refusée. »

TOURS.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* : « La farce est jouée ! Notre confrère de l'*Union libérale* nous annonce la nomination de M. Rivière, comme maire de Tours.

Ce n'était pas la peine de faire tant de bruit pour arriver à ce résultat. Nous ne sommes pas dans les jours de carnaval, il est vrai ; mais au moment de la foire, les baladins sont nombreux et les surprises aussi. Donc, M. Rivière a lâché M. Saint-Hérant ! Que vont dire les républicains ? »

On a les meilleures nouvelles de la grande cavalcade historique à Tours, dont l'organisation est à peu près terminée.

Les costumes, composés par MM. Briant et Ripault, les deux excellents artistes tourangeaux, et par M. Thomas, dessinateur de l'Opéra, du Théâtre-Français et du Château, seront scrupuleusement conformes à la vérité historique.

Dès à présent, grâce au zèle des membres de la commission, la souscription a atteint un chiffre considérable et qui s'accroît chaque jour.

Parmi les souscripteurs importants, on cite une personne de vieille noblesse appartenant à la famille de l'un des principaux seigneurs qui figureront à la cavalcade. Cette personne a pris à sa charge exclusive l'équipement de son ancêtre et celui de toute sa suite. C'est une dépense de mille francs environ.

Bref, l'entrain devient de jour en jour plus grand parmi les souscripteurs qui com-

prennent aujourd'hui l'importance d'une fête historique destinée à faire revivre pendant un moment le passé de notre vieille ville de Tours. Si, comme il est permis de le supposer, les recettes sont supérieures aux prévisions, la commission élargira son programme.

Déjà, certaines villes du département, notamment Loches, Chinon et Châteaurenault, ont manifesté l'intention d'envoyer des délégations destinées à figurer dans le cortège avec les costumes et les bannières de l'époque ; d'autres adhésions sont attendues.

POITIERS.

Vendredi, à 9 heures du matin, les trois vainqueurs du tir du 2^e régiment d'artillerie (pontonniers) ont triomphalement traversé la ville, venant du polygone, en passant par la Tranchée, la place d'Armes, la rue de la Galère, et se dirigeant sur les casernes des Dunes.

La musique du régiment des pontonniers ouvrait le cortège ; puis venait tout le corps d'officiers du régiment, colonel en tête. Chacun des lauréats, entouré de branches vertes, était assis sur le caisson d'une pièce attelée, dont toutes les parties étaient ornées de verdure. Un peloton de pontonniers et tous les adjutants à cheval fermaient la marche. (*Journal de la Vienne.*)

CHATELLERAULT.

Le *Mémorial du Poitou* annonce que, le 4 de ce mois, un surnuméraire du bureau de la poste aux lettres de Châtellerault a été écroué à la maison d'arrêt, sous la prévention de détournements successifs qui s'élevaient à environ 4,700 fr.

Le bataillon du 32^e, qui a quitté Châtellerault le 3^e mai, a été embarqué à Marseille le 3 au soir, pour Alger, sur le *Charles-Quint*, et a débarqué le 5 au matin, après une traversée des plus mauvaises.

Il s'est produit pendant cette traversée un accident des plus déplorables : un paquet de cordages s'est détaché et a tué roide un des soldats du bataillon du 32^e, cassant en même temps la jambe à un autre soldat du 68^e. — L'autorité militaire actionne la compagnie Péreire, propriétaire du *Charles-Quint*.

Interdiction des Processions

A NANTES.

Nous lisons dans l'*Esperance du Peuple* :

M. Lechat, maire de Nantes, cédant à des suggestions dont nous aurons à reparler, a fait afficher, vendredi matin, un arrêté interdisant les processions de la Fête-Dieu.

Notre population tout entière est profondément affligée d'une mesure qui n'est point justifiée, et qui l'atteint au cœur dans une des plus belles et des plus touchantes manifestations de son culte.

C'est au moment même où les catholiques et les bons ouvriers lui adressaient des pétitions pour que les processions pussent sortir comme d'habitude de nos églises, qu'il a cru devoir les interdire.

Ces pétitions attestaient l'excellent esprit de notre ville, le calme dont on y jouit, le commerce dont on se fait besoin.

Rien n'y a fait. L'arrêté municipal, signé Lechat, et visé par M. Herbette, est du 4 mai 1884.

L'article premier est ainsi conçu : « La sortie des Processions sur la voie publique est interdite dans toute l'étendue de la commune de Nantes. »

Voici sur quels considérants s'appuie ce document :

« Considérant que, par un pieux usage et par souci des intérêts du commerce, l'administration municipale a toléré les processions extérieures du culte, tant qu'elles n'étaient pas un péril pour l'ordre public ;

« Considérant que le péril existe aujourd'hui ;

« Considérant, d'ailleurs, qu'il ne saurait y avoir pour une ville un intérêt supérieur à celui du maintien de l'ordre dans ses murs ;

« Que l'usage, si respectable qu'il soit, ne saurait prévaloir contre la loi, quand de la non-application de celle-ci peuvent sortir des effets également compromettants pour la paix publique et pour la dignité du culte. »

M. Lechat a une singulière idée de ses administrés ; il leur fait l'injure de les prendre pour des perturbateurs et croit que les processions peuvent être une occasion de troubles et de compromissions pour la di-

gnité du culte, et c'est sous le prétexte imaginaire d'un péril pour l'ordre public, auquel personne ne croit, qu'il motive son arrêté de police.

Personne ne menace de troubler l'ordre dans notre cité. Les dissidents n'ont fait entendre aucune réclamation ; qui donc a pu tout à coup persuader M. le Maire, qui est, dit-on, un esprit libéral, que notre ville est dans une situation alarmante, presque voisine de l'état de siège ?

Qui donc enfin a jeté l'alarme dans son esprit ? Nous le savons, nous, et nous le disons très-haut afin qu'on le sache : c'est le Comité républicain de Nantes qui, en vertu d'un pouvoir occulte, a imposé à tous ses candidats un mandat impératif et a prescrit au maire en particulier l'interdiction des processions.

L'arrêté de M. Lechat n'est que l'accomplissement d'un pareil engagement. — Il lui faut le remplir bon gré mal gré, sous peine d'être rayé de la liste.

Les réclamations de ses administrés ne sont rien auprès de la pression qu'il subit.

Les intérêts de ses concitoyens doivent passer après les décisions du Comité.

Nantes a, comme la capitale, le bonheur d'avoir un pouvoir occulte, qui oblige à se soumettre ou se démettre.

Quant à nous, nous protestons contre un arrêté qui froisse tous les catholiques de la ville de Nantes, qui a fait fi de leurs affections et de leurs intérêts.

Nous protestons aussi contre ce langage hypocrite, tendant à faire croire que c'est dans l'intérêt même de la dignité du culte, que sont prises des mesures de police contre son exercice public.

Publications de mariage.

Marie-Charles-Albert de Beauchaine, capitaine écuyer à l'École de cavalerie de Saumur, et Claire-Césarine-Mathilde Guérbois, sans profession, de Melun (Seine-et-Marne).

Jules Garnier, boulanger, et Victorine Venesie, dite Suzette, lingère, tous deux de Saumur.

Jean-Marie Viel, cavalier de manège, de Saumur, et Pauline Chevet, sans profession, de Montrouil-Bellay.

Louis-Marie Boulitte, armurier, du Blanc (Indre), et Eugénie-Appoline Perrault, sans profession, de Saumur.

Auguste-Isaïe Chapelain, horloger (veuf), de Saumur, et Arthémise-Emma-Félicité Brossay, sans profession, de la Perrière (Indre-et-Loire).

Jules-François Hutrel, négociant, et Adèle-Marie-Jeanne Bidault, sans profession, tous deux de Saumur.

Faits divers.

Qui veut hériter ? Un sieur Jean-Jacques Giraud, docteur en médecine, dont le lieu de naissance est inconnu, a quitté la France en 1797 pour aller s'établir à Baltimore (Etats-Unis), où il serait décédé en 1839, laissant une succession de 3 ou 400,000 fr.

Recueillie par son fils Augustin Giraud, mort également il y a quatre ans, cette succession paraît être tombée, à l'insu des héritiers de France, entre les mains d'une branche de la famille établie à Baltimore.

Aux termes de la loi américaine, les décrets en revendication des droits à cette succession expireraient dans un délai de trois mois. Par conséquent il faut se presser.

Une grande affaire française.

La France entière connaît aujourd'hui les wagons de la Compagnie Auxiliaire des Chemins de fer ; ils sont dans toutes les gares, ils circulent sur toutes les lignes. La Compagnie n'a pas encore deux années d'existence, et déjà elle possède la notoriété des meilleures et des plus anciennes entreprises. Dans sa lettre du 20 décembre 1878, M. de Freycinet, alors ministre des travaux publics, avait bien préjugé de l'avenir de la Compagnie : « Il est certain, disait le ministre, que chacun s'applaudirait de pouvoir se mettre à l'abri des difficultés que cause, à un moment donné, l'insuffisance du matériel de transport. » La plupart des grandes Compagnies de Chemins de fer et de nombreuses Sociétés industrielles ont loué des wagons à la Compagnie Auxiliaire ; mais le matériel ne permet pas encore de satisfaire à toutes les demandes. — Du reste, les besoins du matériel roulant deviennent chaque jour plus impérieux ; la construction du nouveau réseau exigera encore 50,000 wagons. — Pour se mettre à la hauteur du rôle qui lui est dévolu dans la grande industrie des Chemins de fer, la Compagnie crée 60,000 Obligations dont le produit sera consacré à l'extension des affaires sociales et notamment à

l'augmentation du nombre de wagons. — Les locations actuelles donnent une recette d'environ un million par an. Augmentation du matériel, les bénéfices des ateliers de Saint-Ouen et la participation aux grands travaux publics, permettront d'atteindre une recette totale d'environ 4,500,000 francs. Or, le service complet des Obligations n'exige que 1,228,533 fr. 60 par an. Ces Obligations sont émises à 390 fr. net ; elles produisent 20 fr. par an et sont remboursables à 500 fr. — Les Obligations de la Compagnie Auxiliaire sont comparables à celles des grandes Compagnies de Chemins de fer : même objet, même sécurité, même prix, même remboursement. Elles leur sont supérieures par le revenu, car elles rapportent 5 fr. de plus que les Obligations de Chemins de fer. — Les Obligations de la Compagnie Auxiliaire sont pourvues des plus sérieuses garanties : garantie d'un capital-actions de 12 millions 500,000 fr., représenté par les vastes établissements de Saint-Ouen, les parcs à wagons, les ateliers, et 2,404 wagons à marchandises ; — garantie du matériel à construire avec les fonds provenant du Capital-Obligations ; — garantie des recettes qui doivent atteindre 4,500,000 ; — garantie, enfin, résultant de la prospérité même de l'entreprise. — Nous publierons les conditions de la souscription publique aux 60,000 Obligations de la Compagnie Auxiliaire des Chemins de fer et Travaux publics.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr.

Sommaire du N° 631, du 14 mai 1881 :

Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — L'enseignement agronomique de Berlin. — Sur la vente des betteraves à la densité. — L'alisier. — Sur les métrinos précoces. — Nouvelle clôture, système Louet. — L'agriculture algérienne. — Sur la reconstitution des vignobles du Midi. — Société d'acclimatation. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES : Port de l'Allier de Fontainebleau. — Fruits de l'Alisier terminal. — Coupe de l'ailis comestible. — Nouvelle clôture du système Louet.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER

MADRID A CACERES & AU PORTUGAL

Capital : 25 Millions, en 50,000 Actions entièrement libérées.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 75,000 Obligations de première hypothèque

Intérêt annuel : 15 fr., payables à Paris, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre. — Remboursement à 500 fr., en 79 tirages, dont le 1^{er} aura lieu le 1^{er} mai 1882.

Prix d'émission : 303 fr. 75 c.

En souscrivant Fr. 50 } Faculté
A la répartition 53 75 } d'escompte
Du 1^{er} au 5 juillet 100 } à 5 0/0
Du 1^{er} au 5 août 100 }

La jouissance courant du 1^{er} Avril, le prix ressort à 299 fr. 85 c. Si on se libère à la répartition, le solde net à payer est de 252 fr. 25 c.

La Société a signé avec la Compagnie Royale des Chemins de fer Portugais un traité qui lui garantit un produit kilométrique annuel, assurant non-seulement l'intérêt et l'amortissement des Obligations, mais encore laissant un excédent pour les Actions.

ON SOUSCRIT JEUDI 19 MAI 1881

A PARIS, à la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, et à ses autres Succursales ;
A LYON, à la Société Lyonnaise ;
A MARSEILLE, à la Société Marseillaise ;
A BORDEAUX, à la Société Bordelaise ;
A SAINT-ETIENNE, à la Société Stéphanoise ;
A NANCY, à la Société Nancéenne ;
A MADRID et à LISBONNE.

Des à présent on peut souscrire par correspondance.

LA COTE A LA BOURSE DE PARIS SERA DEMANDÉE

Médecine

I. Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50 ; Poudres, 5 fr.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès ; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET.

Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.
Opium dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.
Dépôt chez M. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

